

913

Vendredi 1er juin 1956.

Une délégation de la presse
suisse invitée en Union sovié-
tique.

Département politique. Proposition du 16 avril 1956 (annexe).

Département de justice et police. Rapport joint du 30 avril
1956 (annexe).

Département politique. Avis du 25 mai 1956 (annexe).

Département des finances et des douanes. Rapport joint du
19 avril 1956 (adhésion).

Le Conseil, en adoptant quelques modifications,

d é c i d e :

1. d'autoriser le département politique à transmettre l'invitation du Gouvernement soviétique à l'association de la presse suisse.
2. si celle-ci demande l'avis du Conseil fédéral sur la réponse qu'elle doit faire à cette invitation, d'autoriser le département politique à répondre qu'il n'y voit pas d'objections;
3. de laisser à l'association de la presse suisse le soin de désigner les journalistes qui se rendraient en URSS, le département politique étant chargé de transmettre leurs noms à l'Ambassade de l'URSS;
4. de se déclarer d'accord, qu'en cas d'acceptation de l'invitation soviétique, une délégation de huit à dix journalistes soviétiques soit invitée en Suisse, à titre de réciprocité, à une date à fixer, étant entendu que les modalités de cette invitation seraient réglées le moment venu.

Extrait du procès-verbal au département politique (en trois exemplaires), au département de justice et police et au département des finances pour leur information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Flueber